L 2131/2

PRESTAT

MÉMOIRE

SUR

L'INDIGENCE.

55150

MÉMOIRE

SUR

L'INDIGENCE,

ET SUR LES MOYENS D'ÉTEINDRE,

SANS RETOUR,

LA MENDICITÉ.

PAR PRESTAT L'AINÉ, PÈRE,

Propriétaire à Doue, Département de Seine et Marne.

A PARIS,

Chez PRESTAT Fils, Parvis Notre-Dame.

DE L'IMPRIMERIE DE DELANCE ET LESUEUR.

AN XIII. — 1805.

WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A

MONSIEUR

LE GÉNÉRAL D'HARVILLE,

MEMBRE DU SÉNAT CONSERVATEUR.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

L'OUVRAGE que j'ai l'honneur de vous dédier a tant de rapports avec les œuvres de charité que

vous exercez journellement sur la classe indigente, que je ne peux donner au Public un meilleur exemple à imiter.

C'est un bonheur, sans doute, que de réunir tous les moyens d'adoucir les peines de l'indigent; mais ce bonheur n'est jamais si bien senti que lorsqu'il porte en soi le caractère de la bienfaisance. C'est ainsi, Monsieur le Général, que, semblable à vos illustres aïeux, vous ne trouvez de véritable jouissance que dans le bien que vous savez faire. Il semble que vos grandes possessions soient spécialement affectées au soulagement des pauvres qui vous environnent, et qu'il ne soit question que de se

montrer sous l'apparence d'un besoin évidemment prouvé, pour obtenir des secours. L'indigent qui les reçoit ne peut que bénir la main qui vient d'adoucir son sort ; voilà déjà le premier fruit résultant de vos généreux sacrifices et de votre sensibilité pour le malheur ; et ce qui donne un nouvel intérêt à vos sollicitudes, c'est le dévouement avec lequel Madame d'Harville, justement considérée comme la Mère des Pauvres, les partage avec vous.

Daignez, Monsieur le Général, recevoir sous vos auspices ce travail, fruit de mes réflexions sur la misère humaine, qui, sans l'appui de votre protection, seroit resté

dans l'oubli. Puisse-t-il, étant honoré de votre bienveillance, parvenir au but que je me suis proposé ! Bientôt la paix intérieure, qui est le bonheur des Etats, ramenant des jours plus prospères, feroit disparoître l'insupportable fardeau de la mendicité et l'effrayant désordre du vagabondage ; c'est alors que, sous son Gouvernement équitable, la France, jouissant d'un nouveau lustre, n'auroit plus à combattre que ses ennemis extérieurs.

Agréez, Monsieur le Général, l'hommage de mon profond respect,

PRESTAT Père.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

LORSQUE je fus invité d'écrire mes réflexions sur les abus de la mendicité, je ne songeois pas à les rendre publiques, ne pouvant me dissimuler que l'art d'écrire ne s'acquiert que par des études, jointes à des dispositions qu'il faut avoir reçu de la nature. Privé de l'un et de

l'autre, j'aurois peut-être dû garder le silence ; mais je fus obligé de le rompre, il y a quatre ans, pour répondre à une série de questions qui me fut adressée par M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Coulommiers.

Parmi toutes les questions qui me furent proposées, les plus importantes avoient pour objet de faire connoître les causes de la mendicité, et les moyens d'en réprimer les désordres. Je ne pus donner à cet égard de meilleurs renseignemens que ceux que j'avois acquis par une exacte surveillance ; et ma réponse, quoique très-laconique, ne fut point désapprouvée.

La question mise au concours ayant rappelé le souvenir de mon premier

essai, je fus engagé à le refondre pour lui donner plus de développement. J'eus alors besoin d'étendre mes connoissances, non par les ouvrages de ceux qui ont écrit avant moi sur cette matière, car je n'en possédois aucun; et je n'ai puisé mes moyens qu'au milieu de cette foule d'infortunés qui, au travers des désordres d'une vie errante, laissent encore apercevoir quelques dispositions à la vertu, dispositions qui distinguent ceux que la nécessité a réduit à cet état déplorable, d'avec les mendians de profession : je sentis que pour les faire connoître, il s'agissoit moins de donner de l'esprit que des raisons utiles, toutes dictées par la vérité ; et que, pour faire sortir cette vérité de dessous les lam-

beaux de la misère, où elle n'est jamais si bien cachée, il falloit être observateur, vivre au village, et savoir se familiariser : c'est un des bons moyens de s'éclairer de son flambeau, pour ne rien exposer au hasard.

Toutes mesures qui ne démontrent que des causes que personne n'ignore, ne présenteroient rien de nouveau, si elles n'avoient pour objet de les faire cesser sans retour. On ne peut douter que, depuis plusieurs siècles, presque tous les Gouvernemens en ont fait l'objet de leur sollicitude, et que loin d'être parvenus à cette heureuse fin, le résultat n'a toujours été qu'une suite multipliée de plus grands maux ; voilà ce qui étonne et porte à croire que tous

les moyens qui ont été proposés, jusqu'à présent, étoient impraticables.

On a toujours prétendu que le défaut d'ouvrage étoit la source de la mendicité. Cette cause peut fort bien y entrer pour quelque chose, ne servît-elle que de prétexte aux mendians pour se disculper de leur inconduite. Quoi qu'il en soit, les auteurs qui ont écrit sur cette matière, partant de ce principe, ont tous constamment prétendu que le seul moyen d'arrêter ce désordre, seroit d'établir des manufactures, autant pour retirer ces hommes dissolus d'une dangereuse oisiveté, que pour les mettre en état de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins: voilà bien, en effet, le vrai moyen de détruire cette cause, et la meilleure

ressource que l'on puisse offrir à tout homme qui ne veut trouver son existence que dans le travail de ses mains. Mais à quoi serviroient tant d'ateliers ouverts à celui qui ne veut rien faire? Que feroient dans ces ateliers les paresseux, qui forment le plus grand nombre, et qui ne persistent à courir après le pain d'aumône, que pour fuir l'ouvrage? Oseroit-on les y rassembler, sans crainte d'y troubler l'ordre? Ne sait-on pas qu'ils n'ont d'autre volonté que d'obéir aux passions qui les gouvernent; et peut-on croire que, par de continuelles punitions, on parviendroit à leur donner l'amour du travail? Il est permis d'en douter. Au surplus, a-t-on bien réfléchi sur ce qu'il peut résulter de

tant d'établissemens où le succès, même en le supposant heureux, porteroit un préjudice inévitable aux travaux de l'agriculture?

Les ouvrages de la campagne, quoique de première nécessité, n'exigent du journalier aucune théorie; et la pratique ne consiste que dans les forces de l'individu; c'est tout ce que l'on peut attendre de l'homme qui, nouvellement sorti du sein de l'oisiveté, n'est presque jamais pourvu de l'intelligence propre à tout autre état. De là je conclus que ne pouvant lui demander plus qu'il n'a reçu de la nature, il ne représenteroit qu'un être purement passif dans tout atelier d'industrie; mais que, placé où il doit être, il sera contraint

d'employer plus utilement ses forces.

Les Anglais, après avoir sacrifié des sommes incalculables pour élever quantité de maisons de travail, à dessein de procurer des ressources aux pauvres dont ils sont obsédés, ne sont parvenus qu'à multiplier les vagabonds, qui les oppriment et les désolent; et pour surcroît, cinq millions sterlings, payés annuellement, sont encore insuffisans pour calmer ces désordres. Imiter cet exemple, ne seroit-ce pas s'exposer au même inconvénient, c'est-à-dire, à jeter au hasard des sommes immenses qui, mieux employées, produiroïent un revenu suffisant pour subvenir à tous les besoins? Mais, sans nous arrêter à ces réflexions, ne conviendroit-il pas mieux de renon-

cer à tout projet dont l'exécution paroît en ce moment aussi impossible que le succès en est incertain, pour en adopter un qui soit infiniment plus simple, et qui, loin d'être onéreux au Gouvernement, le débarrasse en quelque sorte de ce pesant fardeau ? Il faut néanmoins présenter suffisamment de quoi subvenir aux besoins des vrais indigens, et qu'au moyen de l'ordre qu'il convient d'établir, celui qui fait l'aumône soit beaucoup moins surchargé, et trouve sa récompense dans la paix et la sûreté de son manoir.

Tel est le but que je me suis proposé d'atteindre dans cet ouvrage; je n'ai pas la vanité de le croire à l'abri de la critique; le défaut d'ordre dans les matières

et d'ensemble dans le tout, offre une libre carrière à la censure ; mais lorsque je réfléchis que ce défaut de méthode ne peut pas plus préjudicier à l'efficacité des moyens que je propose, qu'à la pureté de mes intentions, je trouve à m'en consoler.

MÉMOIRE

SUR

L'INDIGENCE,

Et sur les moyens d'éteindre, sans retour, la Mendicité.

« La pauvreté et l'avarice sont les » plus grandes pestes des États. »

PLUTARQUE.

PARMI tous les maux qui affligent l'humanité, la misère tient le premier rang. Elle dégrade l'homme de sa dignité primitive, le rend sourd à la voix de l'équité et rebelle à ses devoirs.

De tous les temps et chez tous les peuples, il y a eu des pauvres; l'on ne peut penser, sans gémir, qu'il y en aura

toujours, quoique les Gouvernemens aient fait tous les efforts et les plus grands sacrifices pour purger cette lèpre si avilissante : on a essayé d'améliorer leur sort par tous les moyens possibles, sans être parvenu à diminuer cette foule énorme de malheureux répandus sur la surface du globe ; il semble, au contraire, qu'elle se perpétue comme ces mauvaises herbes qui renaissent à mesure qu'on travaille à les extirper. De célèbres écrivains ont formé des projets pour détourner ce fléau, qui frappe indistinctement sur toutes les classes ; on s'est contenté de lire leurs ouvrages, sans faire usage de leurs moyens.

Aujourd'hui, une Société de Bienfaisance demande quels sont les moyens les plus propres à extirper la mendicité du sol de la République (1).

---

(1) Il y a deux ou trois ans que cette ques-

Avant de répondre à cette question, il convient d'en examiner les causes, afin de connoître en quoi les hommes sont si dissemblables les uns des autres. Je remonte à la source et, partant de ce principe, je dis : tous les hommes naissent de même, il est vrai, mais non pas tous égaux ; car au physique comme au moral, la différence est incalculable. Je ne crois pas me tromper en établissant que cette différence se trouve dans les passions qui naissent avec eux ; d'où il suit qu'il y a des inclinations heureuses comme il en est de malfaisantes ; que des premières on voit éclore les vertus, et des autres sortir les vices : voilà, ce

---

tion a été mise au concours. Mon travail étoit fait à cette époque, mais je ne crus pas devoir le rendre public ; et ce n'est qu'à la sollicitation de quelques personnes respectables que je le livre maintenant à l'impression.

me semble, en quoi consiste et d'où dérive la différence si sensible qu'il y a entre un homme et un autre; ainsi tout individu étant livré à l'impulsion de son cœur, l'un s'adonne au bien, et l'autre se porte au mal. Il n'est donc point étonnant de trouver des hommes assez dépravés pour préférer l'ignominie à la gloire; c'est ce qui va être démontré.

Des Causes de l'Indigence.

Le médecin ne pouvant se dissimuler qu'il en est des maladies comme des procès, commence, avant d'administrer ses remèdes, par examiner les symptômes qui caractérisent le dérangement de la santé; car si, dans l'un comme dans l'autre cas, les causes sont mal saisies, on n'obtient pas plus de guérison que de justice; le malade meurt, et le client perd son procès.

Les causes que nous avons à examiner étant moins obscures et plus faciles à pénétrer, il n'en est pas moins vrai que cette maladie universelle est restée incurable depuis l'origine du monde, malgré que chaque individu puisse trouver en soi le remède, qui est l'amour du travail. Mais qui voudra se rendre à cette raison? Sera-ce ce libertin qui, livré aux excès de la débauche, n'écoute que ses passions, dissipe le patrimoine que son père lui a laissé, et abandonne une femme et des enfans gémissans dans la misère? Sera-ce l'homme qui, du matin au soir, ne peut quitter les cabarets sans y laisser toute sa raison? Sera-ce celui qui fait toute sa passion du jeu, passant les jours et les nuits à exposer au hasard la subsistance de sa famille? Viennent ensuite d'autres désordres: les maladies, les procès, les mauvaises spéculations, trop de facilité à entre-

prendre au-dessus de ses moyens; les banqueroutes; le défaut d'intelligence; la paresse, mère de l'indigence; la manie des jeux de hasard: tous ces désordres sont autant de causes de l'indigence; et pour les arrêter il faudroit réformer la nature, puisque l'homme ne peut cesser d'être esclave de ses passions.

C'est assez d'avoir démontré le mauvais exemple et fait connoître le triste patrimoine que des pères corrompus laissent à leurs enfans; trop heureux si ceux-ci ne le transmettent pas aux leurs! Car c'est ainsi que se sont perpétués, de tous les temps, les désordres et les vices.

Néanmoins il seroit injuste de placer tout au même rang, attendu que, parmi un aussi grand nombre d'indigens, on en découvre encore qui ont quelque reste de mœurs, et qui sont dignes de la commisération des âmes sensibles.

Combien

Combien d'infortunés, gémissans dans l'obscurité, supportent leurs peines avec une pieuse résignation, soutenus par la religion, qui est leur seule consolation ; ceux-là ne voulant rien devoir à l'importunité, se cachent dans les sombres asiles qui les recèlent. Qu'on s'empresse d'aller les chercher où le malheur les a jetés ; on en trouvera de tous les états, de toutes les conditions ; on y trouvera la vertu souffrante qui, avant de voir sa fortune éclipsée, mettoit au rang de ses devoirs les plus sacrés, celui d'aller la partager avec les malheureux en essuyant leurs larmes ; on la verra exténuée par le besoin, mais non abattue par le malheur. Il est donc vrai que si les richesses changent tous les jours de maître, tout au moins la vertu reste. Vous y entendrez la tendresse maternelle mêler ses cris à ceux de son enfant, et qui, désolée de ne pouvoir trou-

ver de quoi s'alimenter elle-même, voit tarir les sources de la vie qu'elle voudroit lui conserver ; vous y verrez de vénérables vieillards en proie à tous les besoins de la vie, et qui n'attendent que la mort pour être délivrés de leurs peines. Triste et respectable vieillesse, quoique privée de jouissances, et ennemie de la vie même, tous les hommes veulent vous atteindre ; et ils n'y sont pas plutôt arrivés qu'ils voudroient rétrograder ! Parvenu moi-même dans ma soixante-douzième année, j'éprouve déjà combien cet âge est pénible à supporter ; que seroit-ce si la misère venoit y ajouter ses maux ! Vous y trouverez des hommes à qui la nature, aussi avare que la fortune, n'a laissé aucun moyen de se suffire à eux-mêmes, et qui croupissant dans une misérable obscurité, ne se nourrissent que de larmes (1).

(1) Ce triste détail n'est qu'une légère esquisse

Après avoir parcouru les sombres demeures de la misère éparse, ayez encore le courage d'aller la voir entassée dans ces dépôts, autrefois séjour d'horreur et de désolation, où régnoient ensemble la corruption de l'air et le désespoir; lieux affreux qui ne dévoient être réservés que pour expier les forfaits des criminels.

Transportez-vous ensuite dans les grands hospices, asiles préparés à grands frais pour soulager les maux des infortunés; vous y verrez, non sans frémir, des agonisans étendus dans le même lit où sont déposés des malades qui attendent guérison; trop heureux l'individu qui peut sortir de ces maisons sans emporter avec lui le germe de quel-

---

de tout ce que j'ai vu en travaillant à adoucir le sort de ces infortunés, lorsque j'étois encore membre du Comité de Bienfaisance.

que maladie incurable ! Visitez les maisons de détention ; vous y trouverez des malheureux qui, pour n'avoir pu payer quelques mois de nourrice, se voient confondus avec les criminels.

Mais, sans nous appesantir davantage sur les causes diverses dont l'homme est souvent l'auteur, jetons un coup d'œil rapide sur les événemens qu'il n'est pas plus en son pouvoir de commander que d'arrêter.

De toutes parts ce n'est que désolation ; les vents déchaînés, la tempête, le ciel en feu, la foudre ont porté partout l'épouvante et la consternation ; tout sembloit annoncer la fin de l'homme et faire rentrer la nature dans le néant ; la mer courroucée a dispersé des flottes et englouti dans ses profonds abîmes une quantité innombrable de vaisseaux ; équipages, cargaisons, tout a cédé à la fureur des flots ; des torrens affreux,

par leur impétuosité, ont entraîné nombre de villages et englouti un plus grand nombre de victimes ; hommes, femmes et enfans, chevaux, troupeaux, meubles, tout est devenu la proie de cette espèce de déluge, qui s'est répété à diverses reprises pour faire de nouvelles victimes. L'étendue des pays ainsi ravagés et les dégâts sont incalculables : des plaines immenses et très-fertiles ont été submergées ; des arbres déracinés ont disparu ; le cultivateur qui a survécu à son infortune, trouve à peine un abri pour se mettre à couvert ; il est écrasé de la misère commune ; et dans cette calamité générale, jetant de tristes regards sur le champ qu'il a fertilisé, il peut à peine trouver les bornes qu'il a plantées ; un sable amoncelé n'offre plus à ses yeux qu'une terre stérile, un désert inculte qu'il faut abandonner ; le voyageur étonné ne recon-

noît plus sa route ; et celui qui répandoit la consolation dans le sein des malheureux, est lui-même réduit à l'aumône.

Mais je m'aperçois que je n'ai pas encore touché à la question, par la raison, comme je l'ai dit ci-devant, que toute question ne peut se résoudre qu'avec connoissance de causes, et qu'il nous reste encore à examiner celle de la mendicité, qui fait le sujet le plus essentiel de cet ouvrage.

De la Mendicité.

L'état de celui qui est réduit à demander l'aumône est, sans doute, le plus abject de tous, et il est affreux lorsqu'il n'est pas provoqué par la misère ; car l'homme fort et vigoureux peut s'en garantir par le travail ; mais le mendiant, ne connoissant d'autres principes

que la paresse et la dépravation des mœurs, se livre au vagabondage avec autant de sécurité que l'ouvrier qui va mériter son salaire : c'est ainsi que nous voyons se multiplier ces sociétés ambulantes composées d'hommes forts et robustes, traînant à leur suite femmes et enfans, assemblage affreux de l'espèce humaine dégradée, que l'appétit du vice réunit, et qui, sans chercher d'autres moyens de subsister, vont, au nom de Dieu qu'ils outragent, arracher de la main du malheureux le morceau de pain trempé de la sueur de son front. Oui, j'ose l'affirmer, l'humble chaumière n'est point exempte de l'importunité du mendiant, tout cède à ses persécutions ; c'est par lui que le cultivateur est journellement mis à contribution. Ce n'est pas assez qu'il en reçoive les premiers besoins de la vie, il cherche encore à disposer clandestinement des produc-

tions de la basse-cour ; il s'empare du foyer au préjudice du besoin des maîtres, et personne n'ose s'en plaindre, par la crainte de plus grands dangers ; car leurs menaces sont effrayantes, et les effets bien plus terribles.

Las, excédé des travaux de la journée, l'intéressant laboureur rentrant dans son logis, voyant sa maison remplie de cet affreux assemblage, ne trouve plus le repos qu'il vient y chercher au milieu de sa famille ; le sommeil réparateur se refuse à fermer ses paupières ; et continuellement agité par la crainte que le criminel n'éprouve point en méditant ses forfaits, il attend que l'heure le rappelle à ses travaux pénibles pour subvenir aux besoins de sa famille et à la voracité de ces malheureux qu'il n'a pas droit de chasser de chez lui. Il sait que les haillons de la misère ont le privilége de se faire ouvrir les portes, quoi-

que ce masque trompeur couvre souvent un traître ou un brigand. C'est ainsi que, sous ce déguisement, se sont commis des crimes atroces sans qu'on ait pu en soupçonner les auteurs, qui vivent dans l'impunité.

Je suis éloigné de penser que tous les brigands qui ont long-temps ravagé la France, soient sortis des bandes de mendians; autant il seroit injuste d'établir là dessus une présomption, autant il est croyable qu'il s'en trouve un grand nombre complice de leurs forfaits.

Le vagabondage, dont le mendiant fait profession, étant la source de tous les vices, il n'est point étonnant que la plupart de ces hommes sans mœurs et sans éducation, se livrent aux plus dangereux excès. C'est donc sur cette licence trop tolérée que se fonde mon opinion, et que, tout bien considéré, j'aime à croire que si l'on parvient à dé-

truire la mendicité, le brigandage, perdant cet appui, sera bien plus facile à détruire aussi.

Le mendiant, je le répète, n'éprouve aucun obstacle pour pénétrer dans les maisons; il est toujours sûr d'y trouver non-seulement les secours alimentaires, il a droit encore à l'hospitalité. Il suit de là que toute maison devenant la sienne, il est libre de l'examiner dans toutes ses parties et d'en connoître l'intérieur aussi-bien que les alentours; il a grand soin de remarquer celle qui montre le plus d'aisance; et après avoir compté les individus qui l'habitent, il apprécie les forces qu'ils peuvent opposer à une attaque imprévue. Alors, satisfait de sa découverte, il ne lui reste qu'à préparer la voie du crime, qu'à en dresser les plans pour les communiquer aux chefs des brigands qui, en l'attendant, ne respirent que le meurtre et le pil-

lage ; affermis sous la conduite d'un tel guide et sûrs de leur proie, ils marchent en portant gaiement le carnage, la désolation et la mort au milieu d'une famille qui, dans le sommeil, goûte le repos et l'oubli des peines de la vie. Voilà la reconnoissance de ces hommes atroces que vous alimentez pour vous assassiner. Il est donc probable qu'on peut envisager le mendiant comme le premier instrument du brigandage, puisque c'est lui qui peut ouvrir les portes et livrer les victimes.

Un mendiant n'étant rien dans la Société que pour en troubler l'harmonie, il ne peut être considéré que comme une excroissance qui nuit au corps ; et comme tel il ne doit plus exister. J'ai peine à concevoir pourquoi on a si long-temps toléré la mendicité, et pour quelles raisons les Gouvernemens ont autorisé des corporations religieuses à se distinguer

par cette dénomination si ridicule de mendians, et si peu digne du Sacerdoce. Falloit-il alors s'avilir, pour donner l'exemple de l'humilité? Jésus-Christ, qui l'a enseignée par la pratique, n'auroit pas donné un précepte si contraire à sa morale; et, tout en recommandant la charité envers les pauvres, il n'a pas prétendu dire à ceux-ci: allez en mon nom tourmenter la classe laborieuse; vous y obtiendrez les ressources de la vie, que votre aversion pour le travail ne peut vous procurer; c'eût été, sans doute, une dérision aussi manifeste que fort opposée à ses dogmes.

Mais il est une classe de mendians, digne de notre commisération et de toute notre sollicitude; ce sont ceux qui, épuisés par l'excès du travail, n'ont amassé autre chose qu'une vieillesse anticipée. Il est pénible de voir, parmi ces infortunés, ceux qui ont sacrifié la force de

leur jeunesse aux travaux de l'agriculture. Valets de charrue, moissonneurs, batteurs en granges, bergers, vignerons et manouvriers, s'il nous est impossible de vivre sans le secours de vos bras, de quelle ingratitude ne serions-nous pas coupables, de souffrir qu'après les avoir usés pour nous alimenter, vous fussiez réduits à la nécessité d'aller les tendre de porte en porte, pour obtenir des secours que vous avez si légitimement acquis!

Voilà les vrais pauvres, qu'il faut éviter de confondre avec les vagabonds dont je viens de parler; voilà les vrais créanciers de la Société entière, ceux enfin qu'il faut secourir et non pas laisser avilir parmi la foule de fainéans qui déshonorent l'humanité. C'est à domicile et sous l'humble chaumière, qu'il convient de leur porter (non pas à titre d'aumône) des secours mérités et dignes du

consolant témoignage de la reconnoissance publique.

Mais comme c'est moins par des discours que par des moyens que l'on parviendra à rendre cet hommage à la justice, il ne s'agit que de s'arrêter aux plus simples, les moins onéreux pour les bienfaiteurs et les plus avantageux pour l'indigence : c'est ce que je vais exposer.

Moyens d'extirper la Mendicité du sol de la République.

De tous les moyens à employer pour détruire la mendicité, il n'en est qu'un seul qui ne manqueroit jamais son but. Ce seroit de charger chaque Commune de nourrir les pauvres qu'elle renferme dans son sein, en défendant à ceux-ci de ne jamais s'en écarter pour aller mendier au dehors, sous peine de réclusion; et par la même raison, de n'en point

souffrir d'étrangers, sous pareilles peines; auquel cas défense seroit faite à tous particuliers d'assister ces derniers d'aucun secours, sans encourir une amende, qui ne pourroit être moindre de vingt-cinq francs, laquelle tourneroit au profit des pauvres à la charge de ladite Commune. Il est constant que de bon gré ou de force il faudroit que tout rentrât dans l'ordre.

Alors chaque Commune, connoissant ses pauvres, sauroit régler sa bienfaisance selon le degré de leurs besoins et les causes de leur indigence. Elle soumettroit au travail ceux en état de le supporter; car on ne peut se dissimuler que celui qui porte journellement et tout à la fois son équipage, une besace remplie de pain, et souvent un ou deux enfans sur son dos, ne soit un individu capable d'employer ses forces à des choses plus utiles, et même de résister aux

travaux les plus pénibles. Ce n'est donc que la fainéantise et le goût dépravé du vagabondage qui les portent à ce désordre : que faut-il pour le réprimer ? *Que le Gouvernement prononce !*

Bientôt tous ces paresseux, qui désolent les campagnes, seront forcés de se rendre au lieu de leur naissance où, à l'exemple de ces hommes laborieux qui redoublent d'efforts pour les alimenter, ils seront contraints de partager leurs peines pour subvenir tant à leurs besoins qu'à ceux de leur famille. Ce moyen, tout simple en lui-même, rendroit à l'agriculture des hommes qui n'ont cessé d'abuser des fruits de ses productions sans en partager les travaux, et feroit rentrer en même temps dans leurs devoirs ces femmes vagabondes, dont la dépravation fait gémir la vertu ; enfin, cette multitude d'enfans, fruits de leurs débauches, qui ne s'élèvent que pour

perpétuer la misère et multiplier les vices.

Ceux-là demandent des soins pénibles ; car, tel que le sauvageon, ils ont besoin d'être changés de nature pour donner de meilleurs fruits. Ce n'est donc que par l'éducation qu'on parviendra à les rendre à la Société. Insensiblement, l'âge venant à leur secours, j'aime à croire qu'on les verra, foulant aux pieds l'ignominie, rougir de l'opprobre qui leur donna le jour : alors, régénérés en la classe des bons citoyens, ils se rendront capables de secourir, à leur tour, l'honnête indigence.

Le tout ainsi rendu à l'ordre, et soumis aux lois d'un Gouvernement qui a su tirer le bien du mal même ; ceux en état de travailler cessant d'être à charge à la Société, allégeroient de beaucoup le fardeau imposé à leur Commune qui, par cette raison, n'auroit plus qu'à pour-

voir aux besoins des vieillards, des infirmes, des veuves et des orphelins, et à surveiller l'éducation des enfans. C'est encore beaucoup, j'en conviens; mais tout considéré, si de tous les temps et chez tous les peuples, on s'est fait un devoir d'assister les pauvres, que ne doit-on pas faire en ce moment, où la cherté des vivres ne tend qu'à les multiplier! *Parlez, vous Cultivateurs*, sur qui spécialement ce fardeau se fait sentir jusqu'au point que vous pourriez occuper une personne pour distribuer le pain d'aumône! calculez le soir ce qu'il vous en a coûté dans la journée! vous saurez combien par mois, et conséquemment combien au bout de l'année. Eh bien! si vous voulez être de bon compte, je réponds qu'en souscrivant pour un quart, dans ce nouvel ordre de choses, vos pauvres ne manqueront de rien, et qu'indépendamment du bénéfice que vous y

trouverez, vous compterez encore pour beaucoup la tranquillité d'esprit qui doit en résulter; alors, pour la première fois, vous sentirez combien il est doux de faire des heureux et de recevoir, dans le sentiment de leur bonheur, l'hommage de leur gratitude. Au surplus, qui d'entre vous n'a pas de pauvres dans sa famille? N'est-il pas plus honorable de les secourir à domicile que de les voir, à vos portes, confondus avec les vagabonds? il vous sera permis au moins d'inspecter leur conduite en raison des secours que vous leur procurerez.

Dès lors, soumis à vos volontés, qui ne peuvent avoir d'autres motifs que leur bien-être, ils sentiront la nécessité de suivre vos exemples; et bientôt l'amour du travail succédant à la paresse, les mettra en état de se suffire à eux-mêmes. Vous n'aurez donc à leur fournir que des secours momentanés, soit dans leurs

maladies, soit dans la saison d'hiver, où les travaux sont suspendus, lorsque les besoins sont plus multipliés.

Mais surtout profitez de cette saison où les écoles sont ouvertes, pour y faire instruire ces enfans infortunés qui n'ont reçu d'autre éducation que celle qui conduit à la dépravation des mœurs : je conçois que l'instituteur devra fournir son contingent en donnant ses leçons gratis ; mais au moins surveillez-les, comme des enfans d'adoption.

Je m'attends bien à ce que vous pouvez me répondre, et j'ai déjà pesé toutes vos raisons avant de vous entendre : ne sommes-nous pas assez surchargés, me direz-vous, sans chercher encore à nous préparer un nouveau fardeau ?

Je vais vous répondre aussi en peu de mots : n'est-il pas vrai que les mendians n'ont cessé, de tous les temps, de fixer leur asile chez les fermiers, faute

d'en trouver ailleurs; et que sans cesser vous-mêmes de les alimenter pendant le jour, vous ne pouvez leur refuser l'hospitalité pour la nuit ? Or, s'il est constant que ce fardeau n'a jamais cessé de peser plus particulièrement sur vous que sur le simple habitant des campagnes, vous seriez injustes de le considérer comme une nouvelle charge : au surplus, avant de louer vos fermes, vous ne manquez jamais de mettre en balance le commodo et l'incommodo. Comment seroit-il possible qu'une servitude aussi fastidieuse, faisant partie de vos charges, eût pu vous échapper ? Ce n'est donc qu'après avoir tout calculé et bien pesé que vous arrêtez le prix de vos fermages; et il suit de là que c'est toujours le maître qui paye; la preuve est évidente. Quoi qu'il en soit, je conviens avec vous que vos plaintes sont bien fondées; qu'il est vrai

que les mendians vous coûtent aujourd'hui beaucoup au delà de ce que vous avez pu prévoir ; et que, sans égards pour vos bienfaits, ils enlèvent encore furtivement les volailles de vos basse-cours. Je crois pareillement qu'il est possible que la plupart d'entre vous n'en soient pas quittes pour un écu par jour, comme vous me l'avez dit plusieurs fois, tant par le pain que vous leur distribuez à chaque instant du jour, que par les effets du pillage ; moi-même, journellement témoin de ces rassemblemens épouvantables qui obstruent vos portes du matin au soir pour disputer, en quelque sorte, vos alimens, je vois qu'ils ne vous laissent pas même le repos de la nuit.

Je vous observerai néanmoins que si plusieurs causes ont multiplié les mendians d'une manière aussi effrayante, vous savez qu'il en existe une qui n'est

pas indépendante de vous: c'est la cherté des vivres, source la plus ordinaire de la misère publique. Vous concevez cela aussi-bien que moi, et vous savez que ces tristes calamités tournent toujours au profit des fermiers. C'est pourquoi envisageant la charité comme un devoir prescrit par les lois immuables de la nature, ne cessons d'aller au secours de ces infortunés et traitons-les avec autant d'humanité que de discernement; car il importe de savoir connoître à qui l'on fait l'aumône.

Croyez cependant qu'il n'est point ici question de vous rendre ce fardeau plus insupportable; tout au contraire, je ne m'occupe qu'à vous en alléger le poids et à assurer votre repos, trop souvent troublé par les inquiétudes de la nuit, encore plus fatigantes que vos pénibles travaux, et qu'il ne s'a-

git ici que de vous présenter des moyens plus simples et plus convenables, tant à vos intérêts qu'au soulagement de l'indigence.

Mais pour rendre ces moyens plus efficaces, il faut commencer par établir entre vous un ordre qui ne puisse compromettre ni la raison, ni l'équité ; car ce ne peut être qu'avec beaucoup d'harmonie que le sacrifice de vos aumônes devienne aussi agréable à Dieu, qu'au Gouvernement qui nous protège, et qui se plaît à honorer la bienfaisance autant que les talens et les vertus héroïques : pensez que cette faveur équivaut à tout ce que la charité exige de vous.

Je propose donc qu'il soit fait entre vous, et d'un commun accord, une répartition fidèle et proportionnée à la quantité de terrain que chacun de vous fait valoir, soit à titre de loyer, ou en toute

toute propriété ; qu'on comprenne dans cette répartition, généralement et indistinctement, non-seulement toutes les terres productives, mais aussi celles qui restent en jachères ; ensemble les prés, friches, bois, vignes, clos et buissons ; tous moulins indistinctement, pressoirs, maisons, cours et jardins, parcs, étangs, manufactures, et tous biens-fonds quelconques : c'est de cette source féconde que doivent sortir les moyens infaillibles d'asseoir vos contingens, destinés à la subsistance des malheureux de vos Communes qui sont hors d'état de pourvoir à leurs besoins. Je vous observe que, loin de déranger vos affaires, vous y trouverez, avec la tranquillité d'esprit, une économie des sept dixièmes de ce qu'il vous en coûte journellement. Voici donc la taxe et le tableau que je propose.

Il sera ouvert, dans toutes les Com-

munes, au bureau de la Mairie, un Registre qui aura pour titre :

Livre de la Bienfaisance Communale.

Sur ce registre seront inscrits, en premier lieu, les noms, prénoms et qualités des contribuables, lesquels préalablement seront tenus de présenter chacun une déclaration exacte des biens qu'ils font valoir, n'importe à quel titre, afin de procéder avec connoissance de cause, conjointement avec tous les membres de la Municipalité assemblée, à la confection de rôles qui, en réunissant l'universalité des possessions, puissent offrir, d'un seul coup d'œil, le tableau des revenus destinés à détruire, sans retour, la mendicité du sol de la république.

Taxe à prélever en faveur des Pauvres, et à distribuer à domicile.

Chaque arpent indistinctement payera cinq sous par an.

Chaque jardin, sur le pied de trente sous par arpent.

Chaque maison quelconque, trente sous.

Chaque pressoir, quarante sous.

Chaque moulin quelconque, quatre francs.

A l'égard des Manufactures, sous telle dénomination que ce puisse être, je crois qu'il est plus prudent d'en réserver la taxe à la sagesse des Préfets et Sous-Préfets; qui, après avoir pris de fidèles renseignemens, seront plus à portée de les taxer, en proportion du plus ou du moins d'étendue de leurs travaux.

Chaque contribuable sera tenu d'ap-

porter son contingent au bureau de la Mairie, entre les mains du receveur, qui en prendra acte sur son registre, et en donnera quittance.

Le Trésorier sera choisi parmi les membres de la Municipalité, ou parmi les habitans propriétaires, d'une probité reconnue; il lui sera décerné une place d'honneur dans l'église; il sera autorisé à poursuivre les payemens.

Seront pareillement inscrits sur le même registre, les noms, prénoms, âges, les qualités et infirmités des indigens: on y détaillera toute autre cause, s'il y en a, mais qui soit évidemment démontrée, et qui puisse donner lieu à l'admission des secours de la bienfaisance communale; on y ajoutera, enfin, les prénoms, l'âge et le nombre de leurs enfans, en faisant distinction du sexe, et mention de la capacité dont ils paroîtront susceptibles.

Il sera délivré à chaque chef de la famille indigente, un extrait de l'inscription qu'il aura obtenue, pour lui servir de titre. Il seroit peut-être nécessaire que cet extrait fût délivré sur un petit cahier qui serviroit tout à la fois, tant à porter les objets de secours délivrés, qu'à balancer, au besoin, le chapitre de dépenses du Trésorier.

La jouissance des secours, pour ceux qui seront inscrits lors de la première formation du livre de la bienfaisance communale, aura lieu à compter de la date de l'Arrêté de la Municipalité; et pour ceux qui y seront inscrits par la suite, à compter de la date de leur inscription.

Pour être inscrit il faut être vieillard, indigent ou invalide : les secours accordés à cette considération doivent être prompts et proportionnés aux besoins des individus. Il seroit peut-être

dangereux d'en fixer ici la quotité : il importe d'éviter les abus ; car si la faim consomme, le désordre dévore et absorbe tout. Ne cessons de nous méfier de l'imprudence, autant que des excès : donnant à mesure et aux besoins reconnus, voilà la tâche que nous devons nous imposer.

Les secours à accorder aux indigens sont les choses de première nécessité, comme pain et vêtemens.

Un boulanger, dans chaque Commune, sera chargé de faire le pain des pauvres, et chaque semaine il en délivrera huit livres à chaque individu. Ce pain sera composé d'un tiers de farine de froment, un tiers de seigle, et le reste d'orge : ce boulanger recevra les ordres du Trésorier, et lui rendra compte, toutes les semaines, de ses livraisons.

Auront droit aux secours, les pauvres familles qui ont charge d'enfans en bas-

âge, les veuves indigentes qui ont encore des enfans au berceau et à la mamelle, et tous autres indigens reconnus. L'état d'indigence, le nombre, l'âge, la vie des enfans, sont des conditions indispensablement nécessaires à l'obtention de l'inscription, et à la jouissance des secours communaux.

Secours à domicile dans l'état de Maladie.

Les personnes ayant des inscriptions sur le livre de la bienfaisance communale, recevront des secours gratuits à domicile dans leurs maladies; ils auront également droit de réclamer ce secours pour les enfans à leur charge: alors le chirurgien du lieu, s'il y en a, ou des Communes environnantes, sera invité d'aller leur administrer les secours de son art, aux frais de la Trésorerie.

Il sera nommé, dans chaque Com-

mune, trois Dames de charité, dont les mœurs et les qualités du cœur puissent justifier le choix; leur mission sera de visiter alternativement, et conjointement avec le Ministre du Culte, les indigens, soit en état de maladie ou autrement; elles seront admises, ainsi que le Ministre du Culte, à toutes les assemblées, pour rendre compte de l'état des Pauvres.

Il est fort inutile d'établir des bureaux exprès, ceux des Mairies seront bien suffisans; et l'administration ne peut être mieux confiée qu'aux personnes qui ont déjà réuni les suffrages pour administrer leurs Communes. En conséquence, les Maires, Adjoints, et tous les membres de chaque Municipalité s'assembleront tous les deux mois, à l'effet de prendre connoissance des recette et dépense du Trésorier, et d'entendre les rapports du Ministre du Culte et des Dames de Charité.

Tous les six mois, et même plus souvent si le cas l'exige, il sera convoqué une assemblée générale, à laquelle seront invités les contribuables, à l'effet de prendre connoissance de l'usage des deniers par eux versés pour le soulagement des pauvres : ceux-ci y seront pareillement appelés, si besoin est, pour y présenter leurs cahiers d'inscription, afin de collationner sur le chapitre de dépenses du Trésorier, l'état des secours qu'ils en auront reçus; et chaque fois il en sera fait un arrêté sur le livre de la bienfaisance, signé des Maires, etc., etc., etc.

Toutes les personnes un peu aisées qui ne seront pas comprises aux rôles, faute de possessions apparentes, sont invitées à verser leurs aumônes entre les mains du Trésorier, qui portera leurs noms au rang des bienfaiteurs.

La taxe établie sur toutes les posses-

sions étant portée au maximum, il n'y a pas de doute qu'il se trouvera dans une infinité de Communes un reliquat quelconque au bout de l'année, qui servira de ressource à tout événement: il sera considéré comme un dépôt sacré que rien ne puisse déranger ni altérer, comme faisant partie intégrante des fonds de la Commune. L'administration sera autorisée à employer ce reliquat en acquisitions de terrains, qui serviroient à procurer des jardins aux pauvres.

Peut-être seroit-il possible que cette taxe ne représentât que le minimum pour certaines Communes qui, loin de pouvoir mettre en réserve, se trouveroient au-dessous du besoin; mais cette réflexion ne doit pas nous arrêter: espérons, au contraire, qu'une fois l'hydre abattue, nous trouverons assez de quoi faire face à tout.

D'après cela, supposons qu'une Commune réunisse dans son arrondissement quatre mille arpens; voilà déjà mille francs, sans compter la taxe des maisons, jardins, pressoirs, moulins, manufactures, et les charités particulières des personnes que cette taxe ne peut atteindre que légèrement, mais qui réunissant un peu d'aisance, se feront un devoir de coopérer à ce nouvel ordre de choses, qui doit également les intéresser, d'autant plus qu'il a pour objet de rétablir incontestablement la tranquillité et la sûreté générale.

Supposons encore que l'état de population de cette Commune s'élève à mille individus, et admettons pour vrai, comme on le dit, que la proportion des indigens en France peut être évaluée au vingtième de la population ordinaire; voilà donc cinquante indigens. Sur ces cinquante indigens, il y a moitié de valides; il resteroit donc vingt-cinq

indigens à secourir, parmi lesquels il s'en trouveroit peut-être moitié qu'on pourroit assujettir à de légers travaux.

On conçoit qu'il est impossible d'atteindre à une parfaite exactitude; cependant, considérant les choses dans cet état, peut-on se dissimuler que les ressources ne soient bientôt au-dessus du besoin, et que loin de surcharger les cultivateurs, c'est le plus sûr moyen de leur diminuer ce fardeau des trois quarts? J'aime à croire qu'affranchis d'une servitude aussi fastidieuse, ils béniront le Gouvernement d'avoir, par cette mesure, donné la sécurité dont tout citoyen doit jouir dans son manoir.

Je pense bien qu'on pourra m'opposer que toutes les Communes ne réunissent pas une étendue de terrain aussi considérable; je le crois, comme je puis assurer qu'il y en a infiniment de plus fortes: mais comme tout est en propor-

tion, celles qui ont moins de terrains, ont aussi moins d'habitans; conséquemment moins de pauvres à nourrir.

Il en seroit de même des pays vignobles exposés aux vicissitudes du temps, où souvent l'apparence d'une bonne récolte disparoît dans une nuit, soit par la gelée ou par des pluies abondantes. C'est une perte sans doute que tout le monde partage, à l'exception du vigneron, qui a su garnir ses celliers des récoltes précédentes; loin d'avoir à s'en plaindre, il y gagne souvent beaucoup : quand il ne fait que doubler le prix de son vin, ce n'est que peu de chose, car il est prouvé qu'une seule pièce lui en vaut trois. Un vigneron qui possède trois arpens de vignes est déjà un homme fort à son aise; il peut bien, telles choses qui arrivent, payer quinze sous par an pour les pauvres. Au surplus, il n'est point de vignoble qui ne puisse

avoir des fermes et quelques riches particuliers.

Mais il est des climats moins heureux où la terre, par la modicité de ses productions, ne donne pas beaucoup au delà des salaires du cultivateur ; aussi, de même qu'on ne cherche pas à tirer de l'eau d'une source tarie, les mendians ont soin de s'en détourner, ne se portant guères que sur les lieux où ils sont sûrs de trouver des secours ; tel, le bœuf venant de retourner la terre, ne va point un instant après y chercher sa pâture. Guidés par le même instinct, les hommes, comme tous les êtres possibles, se trompent rarement lorsqu'il s'agit de trouver de quoi satisfaire leur appétit.

Ceux-là donc qu'un sol trop ingrat doit indubitablement préserver du fléau de la mendicité, n'en trouveront aucun parmi eux assez dépourvu de raison

pour aller mendier à la porte de son voisin, sachant qu'il est aussi pauvre que lui. Ne soyons donc point étonnés qu'il n'y ait point de mendians dans ces climâts ennemis de la fortune : le terrain peut y être ingrat sans être stérile, autrement il seroit absolument désert et conséquemment inhabitable; car les sociétés ne se rassemblent jamais qu'où elles sont sûres qu'à l'aide de leurs bras elles parviendront à forcer la terre de répondre à leurs vœux : ainsi toute terre peuplée peut donc nourrir ses habitans.

Il faut avouer aussi que, dans les mauvais climats, les terres ne sont point chères et qu'elles sont peu recherchées par ce qu'on appelle gros propriétaires; que, par cette raison, la plupart des habitans qui les font valoir, en jouissent en toute propriété et les transmettent ainsi à leurs familles: le moindre d'entre eux en a toujours quelques portions à faire valoir

pour suffire à sa subsistance ; ils ne sont point exempts d'impôts, mais leurs charges se trouvent toujours proportionnées à la qualité du sol. Il est bon d'observer que ce n'est point sur les terres de ceux-ci qu'on pourra établir la taxe des pauvres à tant l'arpent ; il conviendra mieux de prendre la matrice des rôles pour base de cette taxe.

Il est aussi des pays où, parmi les habitans, on trouveroit difficilement deux maisons réduites à une extrême indigence : tels sont ceux qu'une situation assez heureuse a rendu propres à former des manufactures où chaque habitant trouve de l'emploi ; souvent même les deux extrémités de la vie, la vieillesse et l'enfance, y sont appelées à venir mériter leur salaire.

Il en est d'autres où de grands propriétaires se font un pieux devoir d'employer une partie de leurs revenus à pro-

curer de l'ouvrage aux habitans: ce sont des travaux toujours ouverts à quiconque est en état de travailler, et des secours toujours prêts pour les infirmes hors d'état de subvenir à leurs besoins. C'est ce que je vois journellement avec autant d'intérêt que d'admiration; parce que les exemples, toujours bons à citer, rendent les choses plus sensibles que les raisonnemens.

Le terrain de la Commune où le hasard m'a jeté, est bon et fertile; la maison de Traisnel en possède, de temps immémorial, la plus grande partie, qui a été transmise de père en fils, avec les vertus qui ont illustré cette famille, au général d'Harville, membre du Sénat Conservateur. Il n'en jouit que pour ajouter à la bienfaisance de ses ancêtres; car, non satisfait des travaux qu'il se plaît à entretenir, et des secours qu'il accorde aux indigens, il se charge en-

core de faire élever nombre d'enfans infortunés; il en a continuellement douze ou quinze qu'il loge, nourrit et entretient, avec tous les maîtres nécessaires pour leur donner une éducation soignée: lecture, écriture, arithmétique, professeur de dessin et autres maîtres; et un chef d'atelier pour les former à la menuiserie, l'ébénisterie et le tour; de sorte que chaque individu est à même de choisir l'état pour lequel il a le plus de goût et d'inclination. J'ajouterai qu'il est peu de pensions où les enfans soient aussi-bien surveillés, et que l'ordre établi par Madame d'Harville est si bien suivi, que c'est à l'exemple des soins qu'elle y apporte elle-même que tout s'exécute.

On croira peut-être difficilement, qu'une Commune comme celle de Doue n'est point à l'abri de la persécution des mendians; tout au contraire, c'est une raison pour qu'ils s'y portent avec plus

d'affluence, par les motifs que j'ai ci-devant développés : *les mendians ne se portent jamais qu'où ils sont sûrs de trouver des ressources ;* cela doit être ainsi.

Mais si quelque chose a lieu d'étonner bien davantage, c'est que, parmi les mendians, il s'en trouve beaucoup qui, n'y étant point forcés par la nécessité, pourroient jouir d'une aisance quelconque, s'ils n'étoient dominés par un goût de préférence pour le vagabondage, auquel quelquefois l'avarice vient encore ajouter sa cupidité.

Combien n'a-t-on pas d'exemples qu'après le décès d'aucuns, on a trouvé de bonnes successions cousues dans les haillons de la misère ! Voilà encore un des grands abus de la mendicité ; mais il en existe d'autres.

Sitôt qu'un père paresseux a deux ou trois enfans en état de porter la besace, ils la reçoivent en dot et pour toute édu-

cation; alors, tranquille sous sa chaumière, il attend sa subsistance de ceux qui ont droit de l'exiger de lui. Qu'en résulte-t-il ? que des enfans de pareille origine, élevés sans pudeur, bientôt séduits par l'attrait de la liberté et de l'indépendance, ne trouvent point d'état plus agréable que celui de se promener de village en village, joyeux d'y trouver les besoins de la vie qui manquent sans cesse dans la maison paternelle; que faut-il de plus pour mener une vie heureuse ? Il suffit que rien ne les contrarie dans leurs courses vagabondes; bientôt endurcis à l'intempérie des saisons, ils deviennent insensibles à la pluie comme aux rigueurs des hivers; et l'habitude une fois contractée, il n'est plus possible d'aimer un autre état, ni de se soumettre au travail : c'est ainsi que la misère se propage avec tous les vices qui l'accompagnent.

Il est donc temps d'arrêter ce torrent, en opposant de fortes digues à ses ravages; la France attend ce nouveau bienfait de son Gouvernement, qui n'a qu'à prononcer sur le choix des moyens.

On ne peut ignorer qu'il existe nombre de projets formés par les écrivains de tous les siècles. Si les Gouvernemens n'en ont adopté aucun, c'est sans doute parce que les dépenses énormes qu'il s'agissoit de faire se sont trouvées au-dessus des moyens; et que, tout considéré, on ne peut se dissimuler qu'avant que les secours parviennent jusqu'à la cabane du malheureux, ils sont absorbés par les frais. En effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on est tenté de croire qu'il seroit plus facile de faire le dénombrement des indigens, que de calculer le nombre des personnes employées aux diverses administrations de l'aumône.

Soit que l'on continue à se borner

aux charités volontaires, ou qu'on préfère des établissemens d'industrie, on rencontrera partout les mêmes inconvéniens; et la France, couverte d'entrepreneurs, verroit bientôt dévorer les fruits de la bienfaisance, sans pouvoir en disposer au profit des pauvres. Ajoutons à ces réflexions, que le succès toujours incertain, n'offre le plus souvent, que la perspective d'un avantage spécieux, ou le risque d'une ruine totale. Combien de compagnies opulentes n'a-t-on pas vu fléchir sous le poids des frais d'un nouvel établissement, et être obligées de céder, à trois quarts de perte, les entreprises sur lesquelles elles espéroient encore augmenter leur fortune! D'après ces exemples, comment pourroit-on s'en occuper, même dans un temps plus opportun? Je pense bien qu'il n'est point ici question de bâtimens somptueux; car

on ne sait si c'est par ostentation ou pour de meilleures raisons, qu'on érigeoit autrefois des palais à l'indigence. Pouvoit-on le faire sans changer la destination des biens légués par la bienfaisance? Non, sans doute; le principe de la charité est de soulager la misère, et non d'augmenter la fortune des architectes et des entrepreneurs, dont le talent est d'en imposer au dehors, sans s'embarrasser de ce qui arrivera dans l'intérieur: semblables à ces superbes mausolées élevés à la mémoire des grands hommes, où l'artiste, après avoir déployé tout le feu de son génie, découvre à l'empressement des connoisseurs le chef-d'œuvre de ses études; alors, frappé d'étonnement et saisi d'admiration, le spectateur s'inquiète peu si ce monument ne renferme autre chose que les restes des vanités humaines rendus au néant. Tels sont donc ces fameux édifices où la

misère va s'ensevelir : ne sait-on pas que les plus belles maisons de charité sont celles où les pauvres ne manquent de rien ?

Néanmoins l'indigent, après avoir épuisé ses dernières ressources, se trouve réduit à réclamer le secours d'un hôpital; et moyennant une permission, qu'il n'obtient encore que difficilement, il s'empresse d'aller grossir la foule que le malheur y rassemble : ce n'est pas toujours avec l'espoir d'adoucir ses peines qu'on va s'y renfermer ; mais si on ne peut les supporter plus long-temps, on les termine au moins par une mort anticipée.

Il ne suffit pas de calculer sur les revenus des hôpitaux, il faut songer qu'ils sont diminués de beaucoup, tandis qu'au contraire le nombre des pauvres augmente journellement. Jetons encore un coup d'œil sur ce qu'il en coûte annuellement

lement pour l'entretien de ces vastes bâtimens qui, seul, suffit pour enrichir nombre de familles; sur ce qu'il en coûte pour la vie et l'entretien d'un nombre infini de personnes charitables qui se sont dévouées au service de ces maisons; sur ce qu'il en coûte pour les frais du culte, des médecins, chirurgiens et pharmaciens; sur ce qu'il en coûte, enfin, pour l'entretien général de l'intérieur, comme lits, linge, etc., etc., etc.: ne faut-il pas aussi les frais d'administration, et n'est-il pas juste que ces dépenses, de nécessité indispensable, soient prélevées avant tout? Il s'ensuit donc que l'indigent ne peut vivre que *du superflu de l'aumône*, et qu'il est impossible à la plus sage administration de faire autrement. N'en doutons pas, ce sont les administrateurs qui ont le plus à gémir sur la misère humaine; ce sont eux qui, les premiers, voient accourir les malheureux en foule

pour s'entasser dans ces tristes asiles; ce sont eux, enfin, qui versent les premières larmes lorsque les besoins augmentent. Oh! combien n'en auroit-on pas essuyé en distribuant, à domicile et avec sagesse, seulement le revenu des sommes immenses qu'il en a coûté pour parvenir à préparer le premier morceau de pain qu'on a mis dans la main du pauvre. Combien d'hommes armés à grands frais n'a-t-on pas mis sur pied pour les priver de leur liberté; combien d'abus enfin! Mais laissons ces tristes détails; l'intention des fondateurs étoit aussi pure que leurs dons; et le Gouvernement, qui ne désire que la tranquillité publique, n'a jamais eu en vue que le bon ordre.

Je le répète, rien n'est plus vrai que, de tous les temps, il y a eu des mendians mûs par la nécessité de vivre; des vagabonds par paresse et libertinage, et des brigands par esprit de révolte et de

dépravation. On sait que ces perturbateurs ne vont pas d'eux-mêmes s'offrir en sacrifice pour expier leurs forfaits; il a donc fallu armer des hommes à grands frais sur toute la surface de la république, pour leur donner une chasse qui ne les a jamais détruits; car si on en saisit un nombre, le remplacement n'est jamais tardif à se faire. Quel parti prendre? Il faut donc nécessairement des dépôts, des hôpitaux et des maisons de force, qui entraînent encore à des frais immenses. Or, si l'on parvient une fois à faire cesser les causes, les effets cessant infailliblement avec elles, nous aurons l'espoir de faire de grandes économies; car il est probable qu'au lieu d'augmenter toutes ces légions, et de multiplier les dépôts qui absorbent tout, on parviendra au point d'en faire disparoître une bonne partie : alors, considérant ces épargnes comme dérivant de la source qui ne fut

ouverte que pour les malheureux, pourroit-on croire qu'on les changeât de destination? Non, sans doute; le Gouvernement toujours équitable, ne cessant de faire les plus grands sacrifices lorsqu'il s'agit du bon ordre, ne les emploîra jamais autrement qu'à servir de supplément aux Communes qui en auront besoin; donc en faisant cet acte de justice, le Gouvernement lui-même, plus tranquille, sans contracter aucune charge nouvelle, jouira, avec tous les citoyens, de cette paix intérieure qui fait le bonheur des Etats.

N'avons-nous pas encore les plus douces espérances sur le revenu des fondations léguées par nombre d'âmes pieuses et charitables, dont l'exemple semble électriser, en quelque sorte, toutes les personnes en état d'en faire autant?

Ne voyons-nous pas se former aussi des Sociétés qui, pénétrées de sensibi-

lité sur la misère humaine, ne cessent de faire le sacrifice de leur repos et de tout objet d'amusement, à l'empressement d'aller secourir, à domicile, la timide indigence?

Cependant tant d'exemples de dévouement et de sollicitude, quoique dignes de vénération, ne présentent encore que de simples palliatifs pour les maux que nous avons à détruire. Il nous faut donc un remède plus efficace pour cicatriser toutes les parties d'un corps aussi ulcéré : en connoîtroit-on de meilleur que celui que la nature, qui ne trompe jamais, nous offre si libéralement? Non, sans doute, c'est elle qui conserve la vie à tout ce qui existe, et qui tient toujours en réserve les moyens d'adoucir tous les maux que nous éprouvons; tout, enfin, ne vient que de ses productions, mais ce n'est pas sans culture.

Ce n'est donc pas inutilement que j'adresse spécialement aux cultivateurs, l'invitation d'adopter la mesure que je propose. Mais comment croire et comprendre la possibilité d'améliorer le sort des pauvres, en retranchant des trois quarts les aumônes qu'ils reçoivent journellement, et qui sont encore insuffisantes pour atteindre leurs besoins? Cette question n'est point difficile à résoudre, je vais la rendre palpable.

Supposons l'abolition générale de la mendicité; il faut qu'elle entraîne infailliblement avec elle les abus et les désordres affreux qui la suivent, étant évidemment prouvé que ces vices épouvantables dévorent et absorbent tout, comme je viens de le dire. Il n'est pas moins probable que retrouvant encore, dans le rétablissement de l'ordre, l'économie de ces déprédations et de tous ces gaspillages, cette nouvelle économie,

dis-je, seroit bien plus que suffisante pour secourir à domicile l'honnête indigence, et nous mettre fort au-dessus du besoin; car il est constant que ce qu'il en coûte par jour à chaque Commune pour répondre à l'affluence des mendians, suffiroit pour nourrir leurs pauvres pendant une semaine entière. Voilà, ce me semble, cette question coulée à fond.

D'après cela, qu'on ne soit donc plus étonné que la plus légère cotisation, établie sur une base inébranlable, puisse, en culbutant l'effroyable fardeau de la mendicité, nourrir à domicile tous les pauvres de chaque Commune, et rétablir l'ordre et la tranquillité publique. Les fermiers, délivrés de l'oppression sous laquelle ils gémissent depuis tant de siècles, éprouveront par ce moyen de nouveaux encouragemens; ils ne seront plus troublés par

l'importunité, ni réduits à la gêne et à la nécessité d'accorder l'hospitalité à des inconnus, dont l'aspect effrayant inspire une crainte qui trouble leur repos : il leur suffira de payer leur contingent, qui se réduit à très-peu de chose (1), en comparaison de la servitude épouvantable qu'ils avoient à supporter journellement. Néanmoins si, parmi eux, il étoit possible d'en trouver qui osassent se plaindre de ce nouvel ordre de choses, ceux-là devroient être regardés comme ennemis de l'huma-

---

(1) En effet, un Fermier qui exploite trois cents arpens, se trouvera fort heureux d'en être quitte pour 75 liv. par an, et cela pour toutes choses : que l'on juge du reste.

Ce manouvrier, qui se trouve riche avec dix arpens de terre, ne sera jamais embarrassé de payer cinquante sous par an pour son contingent : tel que celui qui ne possède que vingt-cinq perches, ne payera que six centimes.

nité, et constamment éloignés de soulager l'indigence ; mais c'est le moyen de les y contraindre de bon gré ou de force, car il faut que personne n'en soit exempt, pas même la chaumière de l'indigent, s'il en possède une : la taxe lui en sera déduite sur les secours qu'il obtiendra de la bienfaisance ; il importe d'éviter tout motif de jalousie qui tendroit à troubler l'ordre et l'harmonie que nous adoptons pour bases de nos procédés.

Il ne faut pas croire que le mendiant, une fois renvoyé dans ses foyers, doive compter sur l'aisance qu'un particulier peut se procurer avec son argent; c'est assez de joindre à son manoir un petit jardin duquel il retirera fruits et légumes pour son année : il n'aura donc plus besoin que de pain, qui est la principale source de la vie. En l'obtenant de la bienfaisance communale, le voilà au

niveau de tous les habitans du lieu qui vivent ainsi, sans demander rien à personne; au reste, conservant toutes les facultés du corps qui l'ont entretenu dans son état pénible de mendiant, il n'est point assez perclus pour ne rien faire; il peut donc aider, pendant les trois quarts de l'année, aux travaux de la campagne; il en est de différens genres que toutes les personnes peuvent faire; s'il n'est point en état d'entreprendre une moisson, il peut au moins s'occuper à sarcler, faner, glaner, cultiver son jardin, et aider à faire celui des autres; il pourroit, enfin, en se donnant moins de peine que la mendicité n'exige, se suffire à lui-même : il est encore une infinité de choses auxquelles il peut se livrer; les femmes et les enfans peuvent en faire autant; néanmoins, pour le ramener au bon ordre, il faut commencer par lui assurer son pain, et quelque

chose de mieux si sa situation le demande ; le traiter avec toute la douceur que la charité commande : croyez que s'il lui reste un peu de pudeur, vous le verrez, cédant insensiblement à la honte de vivre aux dépens des autres, s'abandonner entièrement au travail pour se délivrer de leur dépendance ; alors j'aime à croire que l'exemple de sa conversion ne manqueroit pas de faire de nouveaux prosélytes. C'est ainsi que l'homme, relevé de sa chute, peut éprouver les heureux sentimens que l'excès de ses désordres n'a cessé d'écarter.

Excité au travail par les premiers besoins de la vie, l'homme cède bientôt à cette nécessité, sachant qu'il n'est point de loi qui commande si impérieusement que la faim ; c'est la première que nous impose la nature ; l'embryon, dans le sein de sa mère, apprend à s'y

soumettre ; tout ce qui la néglige cesse d'exister.

A peine l'enfant a-t-il quitté les bras de sa mère, que la nature, non moins prodigue de ses faveurs, lui en offre une autre; mais c'est à lui de travailler à la rendre féconde : car la terre n'est jamais ingrate qu'envers ceux qui la négligent; souvent même la plus médiocre devient de seconde qualité sous les bras nerveux de l'intrépide cultivateur.

Les bons exemples sont assez suivis d'imitateurs ; et l'on verroit certainement plusieurs de ces hommes égarés pour un temps, mais ramenés par la loi au lieu de leur naissance et dans le sein de leur famille, livrés enfin à leurs réflexions, comparer leur conduite à celle d'une infinité de personnes laborieuses, et reprendre ainsi le goût du travail. Je pense qu'après avoir mis en balance les

peines et les dégoûts inséparables de la mendicité, reconnoissant leurs erreurs, leur penchant les entraînera toujours vers le bon exemple.

D'après cela, ajoutons encore que, dans son indépendance, le mendiant s'est créé des besoins artificiels qui, sans entrer dans les nécessités de la vie, n'agissent pas moins impérieusement sur ses goûts : accoutumé à se livrer de temps en temps à de petites orgies, comment oser se les permettre au milieu d'une Commune qui le nourrit ? n'est-ce pas s'exposer à la privation de tout secours, et à des reproches sévères et fondés ? L'avare qui, de son côté, veut toujours grossir son trésor pour ne point s'en servir, ne pourra pas non plus se borner aux simples besoins de la vie, sachant que ce trésor manque d'alimens par l'abolition de la source qui la produit.

Il faut donc se résoudre à suivre

l'exemple des travailleurs. C'est alors que la nécessité réveille toutes les forces qu'on cherchoit à dissimuler, et que bientôt ces hommes, jusqu'alors inutiles, sentiront que le travail est moins pénible que l'état de mendiant : le sentiment à son tour, mais d'un pas sûrement plus mesuré, viendra enfin le convaincre que le travail est honorable et la mendicité un opprobre.

Ainsi commence à se montrer la première aurore des beaux jours que nous attendons. Une nouvelle génération va paroître sous les auspices d'un Gouvernement qui ne s'occupe que du bonheur des hommes ; que tout concourre donc à seconder ses vues bienfaisantes ! Mais pour former de nouveaux citoyens, il faut à la jeunesse une autre éducation ; l'absence des principes religieux n'a eu que trop d'influence sur les mœurs, et les erreurs des pères ont perverti les

enfans ; à peine croit-on à la nécessité de les envoyer aux écoles. On sait que l'instruction publique est confiée à un instituteur qui, même avec du talent, parviendra difficilement à faire de bons élèves ; mais la faute vient plutôt des parens que des maîtres.

Les habitans des campagnes, dont la plupart n'ont rien appris, croyant toujours en savoir assez, s'imaginent que leurs enfans n'ont pas besoin d'en savoir plus qu'eux ; qu'il est inutile de les envoyer aux écoles s'ennuyer sur un livre, tandis qu'à la maison on trouve de quoi les occuper à des travaux plus lucratifs. Cependant l'hiver venant à suspendre tous les ouvrages, la famille, devenue oisive, ne fait plus qu'obstruer le foyer : c'est alors que pour déblayer le manoir, on prend le parti de les envoyer aux écoles.

La classe s'ouvre assez ordinairement

vers le commencement de Brumaire, et reste ainsi quelquefois jusqu'à Pâques : les pères et mères retirent à cette époque les plus jeunes, car il faut que ceux en état de travailler l'abandonnent au commencement de Mars, pour se livrer à l'agriculture, et oublier en huit mois ce qu'ils ont appris en quatre.

Sitôt que la classe est absolument vide, c'est le moment où le maître, déposant son autorité, redevient simple manouvrier, et que soumis à son tour au grimaud qui vient de secouer sa férule, recevant ses ordres, il va remuer sa terre pour avoir du pain : c'est ainsi que, passant de l'état de maître à celui de valet, rien ne peut fixer son sort ; il voit avec peine que, livré à la même alternative que ses élèves, ses talens, faute d'exercice, ne peuvent aller qu'en décroissant, et qu'au lieu de recevoir le moindre encouragement, il est en-

core privé de toute considération ; mais cette considération ne seroit qu'illusoire si on négligeoit de lui assurer un traitement capable de le faire subsister avec toute sa famille. Je ne me permettrai, à cet égard, aucune réflexion ; je me bornerai seulement à représenter que celui qui a embrassé l'état pénible d'enseigner à la jeunesse les devoirs de l'homme, les principes de la religion, la soumission respectueuse due à ses Ministres et les connoissances qui conduisent au succès de toute entreprise ; celui-là, dis-je, loin d'être négligé, doit avoir une place un peu mieux marquée dans la Société : le bon ordre, la raison même semblent au moins l'exiger ; autrement il seroit impossible de trouver des hommes instruits qui voulussent se dévouer à un état qui ne présente, pour tout salaire, que des peines et des dégoûts.

Telles sont les écoles des campagnes,

d'après lesquelles il est facile de juger des fruits que la jeunesse peut en retirer; qu'en faut-il conclure ? Peut-on exiger des parens de faire le sacrifice des petits avantages qu'ils retirent du travail de leurs enfans, au préjudice de l'éducation qu'ils leur doivent? peut-on leur défendre d'en disposer ainsi avant que leur éducation soit achevée ? C'est une question qu'il n'appartient qu'au Gouvernement de résoudre ; lui seul peut dire : vous avez choisi un instituteur, non pour labourer vos terres ni faire vos moissons, mais bien exprès pour cultiver la jeunesse, et répandre sur elle les premières semences de vertu, d'où naissent incontestablement le bonheur et la prospérité des Etats. L'instituteur est là qui vous attend; si vous négligez de lui envoyer vos enfans, n'est-il pas juste, à ce défaut, de lui accorder le même salaire, puisqu'il ne peut subsister que du produit de son

état? Il est à présumer que les parens y feroient attention.

Comme il est évidemment prouvé que de l'éducation dépend essentiellement la conduite des hommes, il falloit donc entrer dans ces détails, y faire paroître la vérité dans tout son jour, car je crois que ses plus beaux ornemens sont de n'en point avoir. Ce n'est pas toujours dans les livres qu'il faut la chercher, aussi n'en ai-je eu d'autre à consulter que celui que la nature tient journellement ouvert à nos yeux; en effet, il s'agit moins de répéter ici ce que de savans auteurs ont publié sur cette matière, que de s'occuper d'atteindre le but auquel ils ne sont point parvenus.

Le philosophe, qui souvent ne voit les choses que de son cabinet, ou qui ne les connoît que par la lecture, livré à son imagination, peut très-bien faire de profonds raisonnemens sans donner de plus heureux résultats.

Ce n'est pas ainsi que le fameux Comte de Rumford nous a donné ces intéressans détails sur l'établissement qu'il a formé à Munich, en faveur des pauvres; c'est, au contraire, au milieu de ceux-ci et par eux-mêmes qu'il a appris à connoître par quels degrés l'homme est descendu de l'état d'aisance à celui d'une misère absolue. Né sensible et bienfaisant, M. de Rumford n'a suivi que l'impulsion de son cœur pour chercher de nouveaux moyens de subsistance pour les pauvres, dont le principe a pour objet l'économie, le goût et la salubrité; mais ce n'étoit pas assez, il falloit encore ramener ces hommes dissolus à l'amour du travail, et leur préparer des ateliers assortis à leur capacité; il falloit aussi, par dessus tout, établir une harmonie où régnât la paix et la félicité: le Comte de Rumford est parvenu à réunir tous ces avantages; c'est ce qui fait le sujet du précieux ouvrage qu'il a publié. Ce

livre est digne d'être mis sous les yeux de tous les peuples qui sauront faire usage de ses procédés ; je regrette bien sincèrement de ne l'avoir reçu qu'au moment où je termine ce mémoire ; j'y renvoie le lecteur.

« Ce n'est point par des lois, dit » ce savant auteur, que l'on remédie » aux besoins des pauvres, ce n'est » que de l'assistance volontaire des » citoyens humains et bienfaisans que » l'on doit attendre des secours effi- » caces. »

Toujours inspiré par l'amour de l'humanité, M. de Rumford ne suit que les mouvemens de son cœur bienfaisant ; et fidèle observateur des lois éternelles de la nature, qui nous imposent l'obligation d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, il n'a pas de peine à croire que tous les hommes peuvent agir comme lui ; mais qui est-ce qui s'occupe de

ses semblables, lorsque chacun ne songe qu'à soi ?

Il est donc nécessaire que les lois humaines fassent revivre les lois divines, autrement il n'y aura toujours qu'incertitude sur le sort des pauvres comme sur celui de la Société.

Il ne suffit pas de s'arrêter aux heureux succès d'un établissement que, malgré beaucoup de peine, M. de Rumford, par sa persévérance et à l'aide d'un concours d'âmes charitables, est parvenu à faire réussir. Voilà, ce me semble, tout ce que l'on doit admirer; mais il s'agit de savoir si tout autre que cet ingénieux philosophe parviendroit avec les mêmes procédés à réussir partout ailleurs comme il a fait en Allemagne; c'est un problème qui me paroît difficile à résoudre.

Sans le consentement général, qui ne peut exister que par la loi, je crois

que toute institution nouvelle qui n'a pour base qu'une volonté partielle et fugitive, doit perdre insensiblement de sa consistance, à mesure que les appuis s'en détachent, et qu'il n'en est pas de même si elle est soutenue par la loi : donc il en faut une ; et la même qui doit abolir la mendicité seroit injuste et barbare, si elle n'ordonnoit aussi impérieusement de nourrir ces infortunés, après les avoir privés de l'état qui les faisoit subsister ; cela doit être ainsi jusqu'au moment où on les aura soumis au travail qui, par son produit, pourra suffire à leurs besoins.

Il n'est donc plus question que d'obtenir cette loi, pour ramener tout à l'ordre. On ne peut douter que le Gouvernement, qui en connoît toute l'urgence, ne s'empresse de la faire publier, dictée par la sagesse et l'équité, qui sont les mobiles de ses décrets ; ainsi chacun

y trouvera ses devoirs respectifs à remplir.

Aussitôt après la publication de la loi et la formation des états de perception de la taxe des pauvres, les mendians commenceront par quitter les villes et désobstruer les dépôts; suivront ensemble ceux répandus dans les campagnes, pour se rendre, dans un délai fixé, au lieu de leur naissance. Là, ceux en état de travailler, pourront par eux-mêmes pourvoir à leurs besoins.

A l'égard des vieillards et de tous autres invalides qui n'auront plus la liberté de mendier, ni hors de leurs Communes, ni dans l'intérieur, ceux-là recevront à domicile tous les secours que la charité exige (1).

(1) A l'égard des individus que des affaires obligeroient de se transporter à une distance éloignée de leurs Communes, ils seront tenus de se munir de bons passe-ports, bien et dû-

Conséquemment,

Conséquemment, tous les contribuables inscrits sur le livre de la Bienfaisance Communale, seront tenus d'aller verser les premiers six mois d'avance de leur contingent annuel, entre les mains du Trésorier, afin que celui-ci se trouve toujours en état de répartir les secours de première nécessité ; car la faim ne peut s'ajourner.

J'aimerois que le jour de la rentrée de ces infortunés, fût consacré à une petite fête ; que chacun y célébrât le retour de son parent, de son ancien camarade, tel qu'autrefois ce bon père de famille reçut avec tant d'allégresse le retour de son enfant prodigue. Je crois que cette petite récréation feroit une

---

ment légalisés, en vertu desquels ils devront se présenter à la Mairie des Communes qui se trouveront sur leur passage, pour y faire viser leurs papiers et y recevoir les secours que la charité ne peut refuser en pareille circonstance.

meilleure impression sur l'esprit même des vagabonds, que tous les reproches qu'on pourroit leur faire; car il est constant que ce ne peut être que par la douceur, le bon exemple et des procédés humains qu'on parviendra à les ramener aux bons principes: j'invite donc toutes les Communes à essayer de ce moyen qui, faisant honneur à leurs cœurs, ne pourra jamais tourner qu'à leur avantage.

Pour éviter de les confondre avec ceux qui se suffisent à eux-mêmes sans avoir jamais mendié, je voudrois encore qu'en quittant les haillons de la misère, on eût soin de les revêtir d'une grosse étoffe, semblable à celle que donnent les hôpitaux pour l'habillement des domestiques de leurs maisons. Cet uniforme, en état de les garantir du froid, serviroit encore à les faire connoître et à rappeler le souvenir de leurs désor-

dres; il s'ensuivroit que la jeunesse, déjà en état de réfléchir, considérant cet uniforme comme une marque humiliante de leur égarement, voudroit s'en garantir par l'honnête ressource du travail; car si leur présence n'inspire pas quelque sentiment de mépris, elle pourroit bien tout au moins éveiller celui de la pitié : on conçoit que personne ne voudroit être l'objet de l'un ni de l'autre, et combien l'idée seule en répugne à l'amour-propre! Il importe de ne soumettre à ce costume que ceux qui n'ont fait d'autre état que de mendier, car il seroit injuste d'attrister le pauvre qui a supporté ses peines sans importuner le public; cette mesure ne peut donc être prise que pour ceux qui auront été reconnus jusqu'alors comme mendians.

Voilà déjà dans l'opinion du peuple une sorte de conversion, qu'on pourroit

envisager comme un acheminement au rétablissement de l'ordre.

Qu'on ne s'imagine pas que j'ose insulter au malheur, à Dieu ne plaise; j'engagerai toujours, au contraire, à le respecter, et je ne me permettrai jamais que de détester les causes qui l'ont produit, lorsque toutefois elles auront été évidemment l'ouvrage des hommes. Si j'en parle avec autant de mépris, ce n'est que pour inviter à s'en garantir; car ce n'est pas assez de s'occuper de détruire la mendicité, il faut encore trouver tous les moyens d'en arracher jusqu'à la dernière racine; autrement elle se reproduiroit bientôt d'elle-même avec tous ses désordres.

Je conçois aisément que la mendicité est fille du besoin (ce qui arrive quelquefois); je crois pareillement que le premier individu qui se trouva réduit à cette triste nécessité, eut beaucoup à

gémir sur son sort; son exemple n'en fit pas moins des prosélytes. Bientôt des corporations religieuses, prononçant des vœux de pauvreté, voulurent aussi porter la besace; alors, édifiés par ce nouvel exemple, les paresseux comme les vagabonds n'hésitèrent point à quitter les instrumens de leur métier, pour se livrer à celui de nos Révérends. Par cette raison, déjà si puissante, la honte ne put jamais les atteindre; et loin d'inspirer de la pitié, leur état, comme on le voit, devint digne d'envie; donc la mendicité n'est en partie qu'un désordre accrédité.

Voilà, ce me semble, une des principales sources des abus qui ne cesseront de se multiplier, si le Gouvernement diffère d'en arrêter le cours. J'ose dire plus, je crois que les grandes aumônes et tant d'hôpitaux, fruits de la bienfaisance des âmes charitables, en ont

fait naître une infinité d'autres ; il suffit de savoir que, pouvant obtenir des secours en santé comme en maladie, on peut fort bien rester oisif et dans une tranquille sécurité : mal à propos voudroit-on proposer un plan d'économie à un dissipateur, il répondra que l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital et Bicêtre sont faits pour lui.

Donnez de l'ouvrage et du pain, pour un temps, en suffisante quantité, à un fainéant, tant que son pain pourra durer il ne fera rien. Alors prenez-vous y autrement ; laissez-lui l'ouvrage et retirez-lui le pain, vous le verrez bientôt (fût-il à moitié invalide) ramasser toutes ses forces pour se livrer au travail dont il attend sa subsistance.

Tant qu'un homme, par son travail, peut se suffire à lui-même, s'il n'a d'autres ressources, donnez-lui de l'ouvrage et n'allez jamais autrement au-devant de

ses besoins, si vous n'en voulez faire un lâche; c'est assez de le secourir dans l'état de maladie ou lorsque la vieillesse vient lui enlever ses forces; alors redoublez vos soins et que rien ne lui soit épargné.

Je voudrois, enfin, que les pauvres fussent exacts à se rendre tous les dimanches et fêtes de l'année au Service Divin, afin d'y prier Dieu pour leurs bienfaiteurs; qu'ils eussent une place marquée dans l'église, qu'on nommeroit celle des pauvres, et que le Ministre du Culte voulût bien, chaque fois, leur faire une petite exhortation analogue à leur état. Ces zélés dépositaires des dogmes sacrés, ces vénérables pasteurs, dont la vive et douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Evangile, qu'ils commencent par les pratiquer eux-mêmes, longtemps victimes des persécutions et des

horreurs de l'anarchie, se sont soumis à tout avec une pieuse résignation et un courage héroïque ; d'autres, expatriés et partout dispersés, n'ont trouvé leur salut que dans la fuite ; ceux-là, dépouillés des revenus de leurs cures et réduits, depuis douze années, à toutes les privations, ont à peine de quoi satisfaire aux premiers besoins de la vie. Quoi qu'il en soit, rien n'a pu ralentir leur zèle ; ils semblent, au contraire, redoubler d'ardeur pour ramener à la paix et à la concorde les esprits égarés ; privés aujourd'hui d'aller, comme autrefois, la bourse à la main consoler la plaintive indigence, ils n'ont plus que le pouvoir de l'exhorter à la patience, dont ils donnent eux-mêmes l'exemple. Mais ce n'est point en vain que l'espérance les a soutenus ; le Chef suprême du Gouvernement, inspiré par la sagesse divine, en les rendant à

leurs fonctions, a bien senti qu'il falloit aussi leur rendre la considération attachée à leur saint Ministère, et que, pour cet effet, il leur falloit un traitement convenable, dont les Communes sont chargées. Heureuses celles à qui la Providence a donné des pasteurs qui joignent aux bons exemples la pureté de la morale et l'amour de la paix; ceux-là doivent être considérés comme les instrumens de la félicité publique.

Peut-être sera-t-on étonné que je n'aie parlé que pour les campagnes; il n'est point difficile d'éclaircir cette question. Ce sont les campagnes, comme on n'en peut douter, qui nourrissent les villes, et à cette considération, elles semblent mériter nos premiers regards; car si on y laissoit subsister le désordre, bientôt une calamité générale couvriroit toute la France; que deviendroient alors les villes? Au surplus, examinons

sur quoi l'on pourroit établir cette question.

N'ai-je pas dit qu'il falloit une loi qui enjoignît à tous les mendians réfugiés dans les villes, répandus dans les campagnes, et à ceux détenus dans les dépôts, de se rendre au lieu de leur naissance (1) ? Si cette mesure est adoptée, voilà donc les villes déblayées de ceux qui sont nés hors leurs murs, pour aller recevoir, dans leur pays natal, les mêmes secours qu'elles étoient dans l'usage de leur accorder : or, il en résulte, pour elles, un avan-

(1) Il n'est point ici question de contraindre à cette résidence rigoureuse l'individu qui, faisant un retour sur lui-même, voudroit se livrer au travail pour vivre sans le secours de sa Commune ; celui-là, dis-je, pouvant ressaisir sa liberté, aura droit de choisir le domicile qu'il croira le plus avantageux à l'exercice de sa profession.

tage si évidemment démontré, qu'il est impossible de le méconnoître. D'après cela, il ne leur reste que les pauvres nés dans leur enceinte, où nombre d'ateliers et de travaux publics ouvrent des ressources à quiconque veut en profiter. C'est dans les villes, plus particulièrement que dans les campagnes, qu'on peut encore multiplier les ateliers d'industrie; et déjà mille projets à cet égard ont été proposés : il est bien plus facile de les mettre à exécution *dans les villes*, où tous les états, les talens et les richesses se trouvent réunis, que de songer en ce moment à les proposer pour les campagnes, privées de tout moyen de les faire réussir.

Les villes n'ont-elles pas encore la ressource du produit des octrois, un dixième sur toutes les places de spectacles, et une infinité d'aumônes particulières? D'après ce raisonnement, que

rien ne peut révoquer en doute, pourroit-on croire que j'aurois excepté les villes de mon projet, puisqu'il a pour objet de les débarrasser du plus pesant fardeau?

J'observe néanmoins qu'il y auroit de l'injustice à chasser ainsi un malheureux, après avoir usé les forces de sa jeunesse pendant vingt ou trente ans dans une ville, sans avoir pu amasser de quoi subvenir aux besoins de sa vieillesse; celui-là doit être incontestablement excepté, et la ville qui a reçu ses services ne peut se dispenser de le reconnoître pour sien et d'en user, à son égard, comme s'il fut né dans son sein. On ne doit expulser des villes que les mauvais sujets qui ne s'y sont réfugiés qu'à dessein de mendier, et non ceux qui n'ont cessé de se livrer à des travaux quelconques, mais trop peu lucratifs pour mettre les infirmités de

leur vieillesse à l'abri du besoin. Au surplus, je me propose de donner un mémoire particulier, ayant pour objet d'établir, de la manière la plus simple, des secours à domicile pour les pauvres des villes.

Jusqu'à ce moment je ne connoissois encore d'autre ouvrage sur la mendicité que celui du Comte de Rumford, mais qui m'est parvenu trop tard pour en faire l'application à celui-ci.

Monsieur Frestel, Sous-Préfet de notre arrondissement de Coulommiers, joignant au mérite le plus distingué le talent de mettre tout en usage pour se procurer des renseignemens sur tout ce qui peut contribuer au bon ordre, dont il fait sa principale étude, vient de m'en envoyer la suite en deux gros volumes, l'un ayant pour titre, *Etat des Pauvres*, ou *Histoire des classes travaillantes de la Société en Angleterre, depuis sa conquête*

jusqu'à l'époque actuelle, par Sir François Morthon Eden; publié par ordre du Ministre de l'Intérieur;

Et le second, *Histoire des Pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs, et des lois concernant la Mendicité, par Thomas Ruggle, écuyer, membre de la Société des Arts; publiée par Adrien Duquesnoy.*

Malgré l'intérêt que présente la lecture de cet ouvrage, je ne me sens nullement disposé à m'en servir pour ajouter à celui-ci. Borné aux simples moyens que j'ai puisés dans la nature, la prudence m'avertit d'en rester là; cependant je ne peux dissimuler combien cet ouvrage auroit pu m'être utile s'il me fût parvenu au moment où j'ai commencé celui-ci, en ce que j'y trouve beaucoup de rapports qui viennent à l'appui de mes réflexions: je laisse au lecteur le soin d'en faire l'application.

Il y trouvera qu'une infinité de lois, tendantes à améliorer le sort des pauvres et même à détruire la mendicité, n'ont servi qu'à en augmenter le nombre en proportion des sommes immenses que les Anglais sacrifient annuellement pour satisfaire aux besoins de ces malheureux; il y reconnoîtra des abus de toute espèce, produits par le trop grand nombre de personnes chargées de l'administration des aumônes; il y verra que les Sociétés de prévoyance, si nécessaires pour s'assurer un sort en cas de détresse, se détruisent insensiblement par d'autres abus, etc., etc., etc.

Tant de lois infructueuses et tant de dépenses sans succès me ramènent encore une fois à la simplicité des moyens que je propose; j'invite le lecteur à les examiner avec autant d'attention que d'impartialité. J'ose espérer, qu'après qu'il aura mûrement réfléchi et pesé mes

raisons, il conviendra que toute taxe de cette nature, loin de froisser les intérêts de personne, mérite non-seulement l'approbation du Gouvernement, mais aussi l'accueil général des citoyens: le produit qui en résultera ne peut manquer de suffire aux besoins, et même au delà. La répartition étant faite sur les bases déjà proposées, les contribuables se trouveront à l'abri de tout motif de jalousie; d'un autre côté, on ne peut présenter de moyens plus infaillibles, puisqu'ils sont invariables par leur nature, et qu'il n'en est point de plus faciles dans la perception, ni de moins susceptibles de frais d'administration; aussi j'aime à croire que les honnêtes gens se disputeront l'honneur d'y être admis, et qu'au lieu d'en attendre aucun salaire, ils commenceront par donner eux-mêmes l'exemple de la bienfaisance. Alors, pour la première fois, l'aumône tombera di-

rectement et sans partage entre les mains de l'indigent.

On y trouvera encore le double avantage de démasquer les vagabonds et les brigands, et toute la facilité d'en faire justice, par la raison que ces perturbateurs doivent être indispensablement soumis à la surveillance de leurs Communes, et que chaque habitant payant son contingent pour subvenir à leurs besoins, aura droit d'inspecter leur conduite; on sait combien il est difficile d'échapper à l'œil clairvoyant de la multitude; qu'il suffit de connoître qu'un tel est un mauvais sujet, que, sans revenus et ne voulant rien faire, il vit à l'aventure, fréquente les cabarets et de mauvaises sociétés, rentre tard chez lui et manque souvent d'y coucher; il n'en faut pas davantage pour découvrir bientôt sa conduite et ses allures. Alors l'intérêt général, toujours ennemi du désordre, pourroit-il balancer à sa-

crifier à la justice ces forcenés, qui semblent n'exister que pour troubler la Société?

Il n'est peut-être point de moyens plus sûrs pour entretenir une bonne police dans toute l'étendue de la France, que de faire rentrer tous les sujets mal famés, au lieu de leur naissance; là, exposés aux yeux de leur famille et de ceux qui les ont vu naître, ils y trouveroient un frein qui, pouvant insensiblement changer leurs mauvaises inclinations, les rameneroit peut-être à de plus heureux sentimens. Au pis aller, ceux d'entre eux qui oseroient lever le masque, se découvrant ainsi, se livreroient d'eux-mêmes à la justice qui, pour atteindre un individu domicilié, auroit bien plus de facilité que de faire parcourir les forêts pour le chercher. Alors les témoins multipliés de leurs désordres, portant le flambeau de la

vérité pour éclairer les juges, ceux-ci n'auroient qu'à prononcer l'application de la loi ; conséquemment moins d'incertitudes, moins d'embarras et moins de frais de procédure.

Mais ne seroit-il pas encore nécessaire que ces hommes corrompus fussent inscrits, comme tels, sur le livre de la Commune, et qu'ils ne pussent obtenir la radiation de cette note flétrissante qu'après une conversion bien évidemment prouvée ? Il est à présumer que ce moyen ramèneroit ceux qui auroient quelques dispositions à regagner l'estime publique. Au reste, supposons qu'un cœur trop endurci dans le crime ne voulût point s'en détacher ; croit-on que la sévérité des lois, l'opprobre et l'ignominie répandus sur ce misérable ne feroient aucune impression sur l'esprit de la jeunesse ? N'en doutons pas ; la seule crainte d'être inscrits comme

mauvais sujets, feroit frémir tous les autres. Il y a donc apparence que le vagabondage et le brigandage même s'éteindroient avec les malheureux qui en font actuellement profession, et qu'une nouvelle génération, ayant le crime en horreur, sauroit régler sa conduite sur de meilleurs principes.

Il faut, de la part des Communes, autant de fermeté que d'impartialité; qu'elles n'oublient pas que rien n'est si préjudiciable qu'une clémence déplacée, et que le désordre règne partout où la crainte du châtiment ne retient pas les hommes; il faut enfin les surveiller, et qu'assaillis de toutes parts, sans leur laisser aucun moyen de retraite, il ne leur reste que le choix de rentrer dans l'ordre ou de subir la peine due à leurs forfaits: c'est ainsi qu'on parviendra à extirper de la Société les membres gangrenés qui l'infectent et la dévorent.

Il reste encore un moyen tout simple et bien facile dans son exécution ; ce seroit d'obliger toutes les Communes d'envoyer, au moins deux fois l'an, aux préfets ou sous-préfets, un état exact du nombre de leurs pauvres, avec des renseignemens sur leur conduite ; ce moyen paroît efficace pour les contenir dans l'ordre, et le Gouvernement sauroit à quoi s'en tenir pour en disposer selon toute justice.

Il faut convenir aussi que les hôpitaux et les dépôts, désobstrués par cette mesure, ne seroient plus infectés de ces exhalaisons malsaines qui ont été souvent la source d'épidémies locales ; alors on ne verroit plus la triste indigence demander, en frémissant, une place à côté d'un agonisant : les malades recevroient, avec plus de succès, les secours que l'humanité n'a cessé d'administrer ; et c'est alors que les hôpitaux, rendus

à leur première institution, justifieroient le vœu de leurs fondateurs.

Mais il est très-important d'éloigner tous les obstacles qui pourroient tendre à troubler l'ordre des administrations; on ne peut éviter ce danger que par les moyens que j'ai ci-devant exposés.

Il faut donc que chaque Commune soit tenue de subvenir elle-même aux besoins de ses pauvres sans l'admission ni la participation d'aucune Commune environnante. On n'est que trop convaincu des inconvéniens toujours inséparables des associations, pour croire que la justice n'a que trop souvent à gémir, toutes les fois qu'il s'agit de concilier les intérêts respectifs de plusieurs Communes.

Au surplus, où trouveroit-on des administrateurs assez dévoués pour sacrifier leurs propres affaires au devoir d'aller se rendre, certains jours de la se-

maine, au bureau central, pour assister aux assemblées que cette mesure rendroit plus fréquentes? exposés, en outre, à l'intempérie des saisons, tantôt couverts de sueur ou transis de froid; arrivant ainsi, il paroît tout naturel de s'occuper autant de son individu que de la mission qu'on vient remplir; néanmoins on se trouve réunis, il faut délibérer: après avoir exposé ses raisons, chacun réclame des secours proportionnés aux besoins des siens; mais l'insuffisance de la recette ne pouvant satisfaire à tous, cause des mécontentemens; on se fâche, et souvent on se sépare sans avoir pris d'autre parti que celui d'aller dîner. Il n'est que trop vrai que le résultat de ces assemblées n'offre que la perte d'un temps précieux, beaucoup de fatigue et d'embarras, d'où suivent nécessairement les frais indispensables des voyages.

Il faut, en outre, des bureaux fournis de toutes choses nécessaires, nommer des présidens et des secrétaires; pourquoi tant de dépenses et de déplacemens, lorsqu'on peut les éviter, ayant la certitude de mieux régir par soi-même ses propres intérêts que de les associer à ceux d'autrui ?

Il est donc essentiel que chaque Commune renfermée en elle-même ne forme, en quelque sorte, qu'une seule et même famille, et qu'unie d'esprit et de cœur, par ce sentiment que l'humanité inspire à l'aspect de la misère, chacun s'empresse de porter son contingent.

Le moyen tout simple, tel que je l'ai ci-devant établi, paroît le seul qui puisse favoriser tout à la fois celui qui donne comme celui qui reçoit; car, combien ne trouvera-t-on pas de contribuables qui distribuent plus de trois cents francs d'aumône dans le courant de l'année, à qui

qui il n'en coûtera pas cinquante francs? D'après cela, combien appréciera-t-on la tranquillité et la paix intérieure qui doivent en résulter pour le bonheur des campagnes? Le mendiant en éprouvera lui-même les effets salutaires; s'il est épuisé par les infirmités de la vieillesse, tranquille dans sa chaumière, il recevra les alimens nécessaires à sa subsistance; il reconnoîtra, sans doute, dans ses loisirs, les désordres de sa jeunesse, et ne pouvant faire un pas sans marcher sur la terre qui le nourrit, il bénira la main de l'ardent cultivateur qui la fertilise.

Je crois avoir suffisamment développé les causes de la mendicité et les moyens de la faire cesser, pour me dispenser d'entrer dans de plus longs détails; le sujet, par lui-même, n'étant guères susceptible d'amuser le lecteur, je ne me permettrai pas d'ajouter à son ennui;

il suffit que j'en aie dit assez pour me faire entendre.

Le fait est que la France est surchargée d'indigens qui souffrent par le dénuement de toutes choses nécessaires à leur existence ; qu'une infinité de mendians et de vagabonds oppriment et désolent les campagnes, et que tous les moyens mis en usage pour soulager les uns et réprimer la licence des autres, loin d'en diminuer la masse, n'ont servi, jusqu'à présent, qu'à l'augmenter. Quel parti prendre ? J'ose le répéter encore une fois : les moyens que je propose me paroissent infaillibles.

FIN.